

AB IMMOBILIERE
Société par actions simplifiée au capital de 300 000 euros
Siège social : 4 rue Dupertuis, 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE
881 049 324 RCS CRETEIL

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 22 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-deux janvier,
A dix heures,

Les associés de la Société **AB IMMOBILIERE** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par lettre remise en main propre adressée le 07 janvier 2025 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Madame Aouatif SELLAM, en sa qualité de Présidente de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 10 000 actions sur les 10 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport de la Présidente,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la Présidente,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de la Présidente démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Présidente.

AS

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de l'avis d'inaptitude émis par la médecine du travail le 07 janvier 2025, à l'encontre de Madame Aouatif SELLAM, pour son poste de Présidente et pour tout autre poste au sein de la Société AB IMMOBILIERE, puis constate la démission de cette dernière de son mandat social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale lui donne quitus au titre de son mandat de Présidente et décide de nommer en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

- **Monsieur Alain BENON,**
Né à PARIS (75) le 12 août 1969
De nationalité française
Demeurant 4 rue Dupertuis, 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Aouatif SELLAM
Associée



La Société AB FINANCIERE
Associée
Représentée par Mme Aouatif SELLAM



Alain BENON
Président Associé

Signature précédée de la mention : « Bon pour acceptation des fonctions de Président »

"Bon pour acceptation des fonctions de Président"

